



## Philosophie d'ensemble

Fédérer et amplifier les dynamiques existantes par une approche subsidiaire en visant l'exemplarité, tant sur le fonctionnement écologique des milieux que sur leur appropriation sociale

- **La plus value du SAGE** : tirer vers le haut les initiatives locales en facilitant leur émergence et en les incitant à être plus innovantes, en les coordonnant et en leur donnant une visibilité d'ensemble.
- **Un SAGE « raisonnable »**, y compris dans ses moyens (pas de prélèvements supplémentaires), qui ne cherche pas à modifier les équilibres et politiques en place tout en visant l'exemplarité : améliorer le fonctionnement écologique des milieux et leur appropriation sociale.
- Pour cela le SAGE assure deux rôles principaux :
  - un rôle de **catalyseur et d'agitateur** pour susciter les initiatives
  - un rôle de **médiation, pour accompagner sa fonction de vigilance**, lorsque des difficultés se font jour dans l'application des politiques et la mise en œuvre des projets, en raison de divergences de points de vue voire de conflits entre acteurs

## Atouts

- Une **continuité par rapport au passé**, sur le plan technique et politique
- Une **faible charge conflictuelle** car s'appuyant sur les initiatives du territoire
- Un **potentiel « agitateur »** reposant sur une animation participative

## Faiblesses / Risques / conditions de succès

- **Tensions possibles** entre l'objectif d'animation participative et :
  - les **moyens humains** qui lui sont dévolus
  - la **fonction de vigilance**
- Risque de tomber dans le **consensus mou** et/ou de **négliger l'excellence écologique** face au levier privilégié de l'appropriation sociale de l'eau → **nécessité d'un soutien actif des institutionnels et de la société civile**
- **Difficultés de faire émerger une vision d'ensemble**

## Les modalités et le rôle de la délibération

### La CLE : lieu d'alerte, de médiation et d'évaluation

- **Rôle de vigilance et d'alerte** sur les dossiers jugés problématiques (compatibilité au PAGD et au Règlement, conflits d'usages), qui s'appuie sur les remontées de terrain et sur une étroite collaboration avec les services de la Police de l'Eau
- **Rôle de médiation** : débattre et innover pour trouver un compromis consensuel plutôt que de trancher
- **Rôle d'évaluation** des actions conduites et des responsabilités pour alimenter le débat et garantir sa transparence

## Actions emblématiques de la stratégie

Des objectifs et actions essentiellement au service de la mise en œuvre du « socle ».

- **Effectivité du Domaine Public Fluvial** : appropriation sociale par animation locale et médiation
- **Gestion des ruissellements** : promotion de techniques alternatives dans les nouveaux projets, mise en réseau des expertises, partage d'expériences
- **Gestion différenciée et renaturation des berges de la Marne** : sectorisation des interventions, animation participative pour faire émerger des projets de restauration
- **Cheminements et accès aux affluents** : mise en avant de l'appropriation sociale et de la dimension paysagère pour faire émerger des projets de renaturation et d'entretien des berges
- **Assainissement**, un volet moins emblématique mais **important** dans l'action du SAGE : alimenter la dynamique de mise en conformité des branchements par la facilitation et l'animation locale, mobiliser l'observatoire du SAGE comme aiguillon

Deux grands principes d'actions :

- La **mise en réseau des compétences eau** du territoire et le partage des expériences
- L'**animation participative** qui place les usages et usagers au cœur du dispositif

## Les outils pour la mise en œuvre du SAGE

### STRUCTURE PORTEUSE

- **3 à 4 ETP**
- Organisation selon **2 missions** :
  - Animation de la CLE et de l'Observatoire
  - Animation locale
- **Partenariats** : faire émerger des projets participatifs (qui s'inscrivent dans un cadre existant) via l'animation, **assurer l'interface** entre acteurs, entre compétences techniques, entre niveau local et institutionnel
- **Type de structure** : équivalent au SMV élargi au territoire du SAGE

### PAGD ET REGLEMENT

**Fixer un cap** assis sur les objectifs DCE et les cadres existants des politiques publiques